



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### successions

Question écrite n° 58461

#### Texte de la question

M. Guy Teissier souhaite attirer l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les problèmes de succession concernant les frères et soeurs vivant sous le même toit. Un groupe de travail a, semble-t-il, été mis en place afin d'envisager les solutions qui pourraient être apportées. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement des travaux de ce groupe de travail, ainsi que les mesures qu'elle compte prendre concernant ces personnes.

#### Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le groupe de travail mis en place par le Gouvernement concernant les modalités de reconnaissance juridique et fiscale de la communauté de vie entre frères et soeurs et comprenant des représentants des ministères de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'emploi et de la solidarité, de la justice et du logement, a estimé nécessaire, après avoir procédé à un premier état des lieux, qu'une enquête soit effectuée sur le terrain. Le Conseil supérieur du notariat, qui en a été chargé, a particulièrement examiné les aspirations des fratries et les moyens à mettre en oeuvre pour satisfaire leur besoin de solidarité et d'aide lorsque la cohabitation a pris fin par le décès de l'un d'eux. Les résultats de cette enquête ayant fait ressortir que les mesures les plus opportunes étaient d'ordre fiscal, leur étude se poursuit sous l'égide du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Teissier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58461

**Rubrique :** Donations et successions

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 mars 2001, page 1329

**Réponse publiée le :** 30 avril 2001, page 2630